

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 15

l'An deux mille seize

le 15 septembre à 18 heures,

le Conseil Municipal de la commune de BARJAC

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2016

PRESENTS : M. CHAULET – Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX – M. DIVOL - M. EL ATTAR – Mme ESNEE - Mme GORRIZ - Mme GUYONNAUD - M. IPSILANTI - Mme QUET - M. VINOLO

Pouvoirs de Sylvian BELIN à Aline GUYONNAUD et de Alain RAYBAUD à Olga BOFILL

Absentes : Nadège ALLOSIO - Nathalie FAUVEAUX – Véronique TRIVEZ

OBJET : Transfert de compétence tourisme et Taxe de séjour

Au 1^{er} janvier 2017, la "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme" devient une compétence à part entière et obligatoire des EPCI en lieu et place des communes. La communauté se substitue entièrement à la commune qui ne sera donc plus maître du tourisme.

Toutefois, les textes laissent aux communes qui le désirent l'option d'encaisser la taxe de séjour.

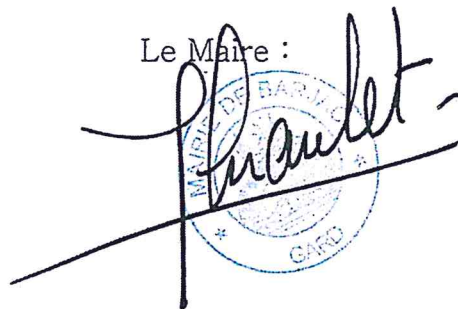
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE de ne pas percevoir la taxe de séjour et laisse donc le soin à la Communauté de Communes de remplir sa mission à part entière.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire :

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Barjac' and '030'. The signature is written in a cursive style and appears to be 'Edouard Chaulet'.